

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'école "Les Acacias".

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Le groupe PTB a appris que l'école fondamentale communale les « Acacias » spécialisée pour les élèves de type 1 et 2, située dans le quartier « Bon Air », a dû fermer d'urgence trois pavillons pour cause d'insalubrité, avec comme conséquence le transfert de plusieurs élèves et de plusieurs classes.

- Nous souhaitons comprendre pourquoi la rénovation de ces locaux ne s'est pas effectuée dans les temps ?
- Combien de temps les élèves en question ont-ils eu cours dans ces locaux insalubres ?
- Pouvez-vous nous en dire plus sur le caractère insalubre de ses locaux ?
- Y a-t-il des dates de début et de fin des travaux de rénovation ?

Monsieur l'Échevin CUMPS donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen CUMPS geeft lezing van het volgende antwoord :

Je voudrais si vous me l'y autorisez corriger l'une ou l'autre de vos affirmations.

L'école « Les Acacias » n'as pas dû fermer d'urgence trois pavillons « pour cause d'insalubrité ». Ce qui s'est passé, c'est qu'au printemps dernier, nos services ont pointé le fait qu'il fallait faire d'importants travaux de rafraîchissement dans les pavillons en question. Comme ces pavillons sont voués à disparaître dans le cadre d'un projet plus global de réaménagement et d'extension du site, et qu'il y avait une possibilité de transfert de trois classes vers une autre école communale ordinaire, le Collège a fait le choix de faire le transfert de classes. Dans les pavillons, il y avait des enfants autistes (type 2) qui ont été intégrés dans le pavillon en dur. Les élèves souffrant de pathologie plus légère (type 1) ont été transférés vers cette école d'enseignement ordinaire. Ce projet ne vise pas l'intégration mais le Collège a fait le choix de mélanger, au sein d'une même école, deux groupes d'enfants. Pour mener un projet, les parents en ont été informés au mois de juin, cela s'est très bien passé.

Il est vrai toutefois qu'au mois de juin également un rapport du « SPF Emploi » a demandé qu'une analyse de risques détaillée soit effectuée pour ces pavillons au moyen par exemple d'une certification des pompiers, ce qui permettait de rencontrer cette analyse de risque. Le rapport a été fourni le 2 septembre pour ces pavillons. Les pompiers demandent uniquement de dégager de tout objet le hall d'entrée de l'établissement. Il n'est donc pas question ici d'insalubrité. Il est vrai aussi que l'AFSCA a demandé de ne plus préparer de repas dans ce pavillon qui n'est pas adapté à la préparation des repas. Le Collège a transformé la loge de la concierge pendant l'été pour pouvoir accueillir la préparation des repas et les fonctions annexes à cette activité.

J'ai expliqué que de gros investissements n'avaient pas pu être effectués dans ce bâtiment depuis quelques années, ce qui a mené à ce constat au printemps dernier. Ils n'ont pas pu être effectués parce que nous projetions de démolir les bâtiments dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'école. Pour ce faire, il fallait d'abord obtenir un permis de lotir, puis un permis d'urbanisme avec un projet d'architecture. Malheureusement, le permis de lotir a été obtenu mais, pour ce qui est de la désignation de l'architecte, le Collège a dû s'y reprendre à trois fois car les offres entrées par les

candidats étaient largement supérieures à l'estimation faite dans le dossier. La deuxième fois, un architecte évincé a introduit un recours au Conseil d'État et l'a gagné. La troisième fois le Collège a pu désigner. Cet architecte est maintenant au travail pour passer à la rédaction des plans dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme. Ce projet d'agrandissement et de rénovation de l'école « Les Acacias » avance et le Collège aura le plaisir de présenter les plans et les esquisses.

G. BORDONARO a l'impression que le Collège minimise la situation. Il a entendu dire que le « SPF Emploi » a demandé la fermeture des locaux, notamment parce qu'il s'inquiétait de la sécurité du personnel qui travaille à l'intérieur. Quand on demande une fermeture pour raisons de sécurité, c'est que quelque chose se passe dans ces locaux ; ce n'est pas juste une fissure dans le mur, un local trop sale ou une petite tache de moisissure sur le plafond.

La deuxième chose qui lui pose question, c'est toutes les procédures qui ont dû être relancées avec un bureau d'architecte qui a eu gain de cause au Conseil d'État. Il remet en doute la manière dont la commune gère les marchés publics. Ce n'est pas la première fois qu'on entend des problèmes de travaux qui durent trop longtemps, des procédures qui ont dû être relancées. Si ce bureau a gagné, c'est qu'il y a eu des erreurs dans la procédure ou dans la manière de travailler. Bien qu'il ne soit pas expert en marchés publics, il se pose malgré tout des questions.

Troisièmement, quand le Collège dit que les parents sont presque ravis d'entendre comment s'est passé le transfert des élèves, il estime qu'il n'est jamais heureux de changer les enfants dans une autre classe et dans une autre classe parce que les travaux traînent depuis six ans. Il estime reconnaître certaines erreurs et avouer que la situation n'est pas optimale, ni pour les élèves, ni pour les parents, ni pour les enseignants de cette école.